



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2023)



126 473 tonnes
d'articles de sport
et de loisirs
mis sur le marché
en France en 2023

ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Initiée par la loi AGEC, la filière REP des **Articles de Sport et de Loisirs** est opérationnelle depuis le 31 janvier 2022.

EcoLogic est le seul éco-organisme agréé par l'état pour une durée de 6 ans (2022- 2027).

L'éco-organisme est en charge de la collecte, du réemploi, de la réparation, du tri et du recyclage des articles de sports et de loisirs.

LES PRODUITS PRIS EN CHARGE



Cycles et engins de déplacement personnel non motorisés

CATEGORIE 1



Produits destinés à la pratique sportive et aux activités de plein air

CATEGORIE 2

A noter :

Les produits conçus pour être exclusivement utilisés par des professionnels sont exclus de la filière.

Les produits inamovibles des terrains de sport ne sont pas concernés par cette filière.

Les produits relevant des équipements électriques et électroniques sont exclus car ils font déjà partie de la filière DEEE.

LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

	Objectif de réemploi ⁽¹⁾		Objectif de collecte ⁽¹⁾		Objectif de recyclage ⁽²⁾	
	2024	2027	2024	2027	2024	2027
Catégorie 1	9%	14%	18%	25%	59%	62%
Catégorie 2	4%	5%	20%	35%	35%	50%

(1) par rapport aux mises sur le marché de l'année précédente

(2) par rapport aux quantités collectées moins les quantités réemployées de l'année actuelle

LA FILIÈRE DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS (ASL)



LA PREVENTION DES ASL

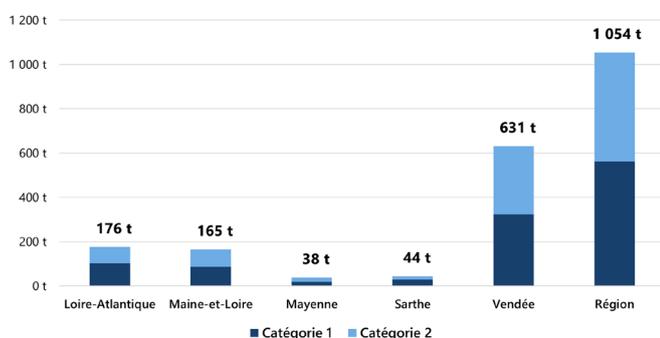
En 2023, 800 tonnes d'articles de sport et de loisirs ont été orientées vers des structures de réemploi et de réutilisation, dont 53% pour la catégorie 1 (cycles et engins de déplacement personnel non motorisés). Au sein des Pays de la Loire, 18 structures sont sous convention. Il s'agit des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

En 2023, 120 tonnes d'articles de sport et de loisirs ont effectivement été réemployés ou réutilisés en Pays de la Loire.

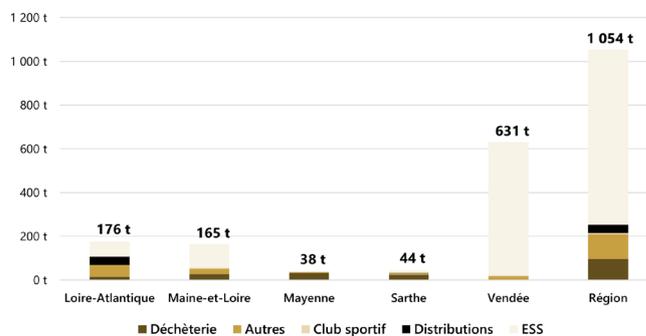
LA COLLECTE DES ASL

En 2023, 1 054 tonnes d'articles de sport et de loisirs ont été collectées en Pays de la Loire.

RÉPARTITION PAR CATEGORIES



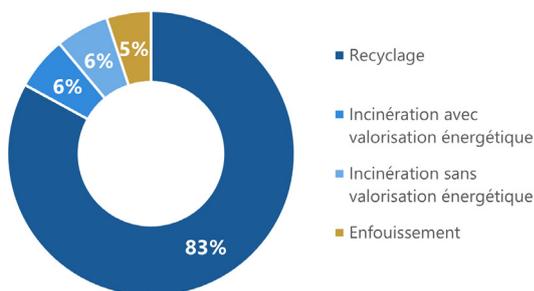
RÉPARTITION PAR CANAUX DE COLLECTE



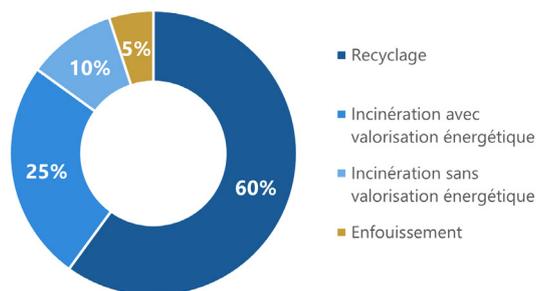
LE TRAITEMENT DES ASL

En 2023, **aucun** article de sport et de loisirs n'a été traité en Pays de la Loire.

MODES DE TRAITEMENT DE LA CATAGORIE 1



MODE DE TRAITEMENT DE LA CATEGORIE 2



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - Tableau de bord Articles de Sport et de Loisirs](#)

[Site de Ecologic](#)

[TEO - Les filières REP](#)

Icons Credits : flaticon.com